

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 103

présenté par
Mme Motin

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Demander à des médecins de ville, des praticiens qui nous connaissent, qui nous voient naître, grandir, vieillir, qui nous accompagnent dans nos moments les plus douloureux, avec une empathie sans égale, de mettre fin à la vie de patients plutôt, que, comme il l'a fait parfois depuis toute une vie, de l'accompagner, de le soulager, de lui porter secours, comme il l'a juré en prêtant serment : "Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément."

Même la décision collégiale de pratiquer une euthanasie médicalement assistée dans un délai tellement réduit qu'il ne permet aucune prise de recul réelle, n'est pas de nature à éviter les dérives observées dans d'autres pays, telle la Belgique.

C'est pourquoi cet amendement vise la suppression de cet article.